


De: sami.kanaan@ville-ge.ch 
Objet: Suite de notre rencontre du 16 mai 2017 et réponses à vos questions
Date: 13 octobre 2017 13:08
À: contact@laculturelutte.ch, coordination@laculturelutte.ch
Cc: Felicien.Mazzola@ville-ge.ch, Virginie.Keller@ville-ge.ch

SK

Mesdames, Messieurs du mouvement La Culture Lutte,

En date du 16 mai 2017, j'ai eu le plaisir de rencontrer une délégation de votre mouvement, composée de Melissa Cascarino, Laurent Graenicher, Nathalie Tacchella et Laurent Valdès, en présence de Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et Félicien Mazzola, collaborateur personnel, ce qui a permis un échange intéressant et utile pour toutes les personnes participantes.

Un projet de procès-verbal a avait été établi, ce dont je vous remercie, mais au vu de sa formulation très détaillée et du fait que plusieurs aspects ont évolué depuis le mois de mai, nous avons choisi de rédiger à votre intention une note, ci-jointe, qui reprend le contenu de cet entretien en formulant de manière circonstanciée des réponses aux questions que vous nous aviez posées.

Comme convenu à cette occasion, je vous confirme ma proposition de venir devant une séance plénière de votre mouvement, à une date à convenir. Une telle rencontre permettra notamment de continuer cet échange de vive voix dans un cercle plus large, et pour traiter des questions en suspens.

Par ailleurs, le Service culturel se tient comme toujours à disposition pour répondre à des questions spécifiques concernant les attributions concrètes de subventions.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous adresse mes salutations les meilleures.
Sami Kanaan

Sami Kanaan
Conseiller administratif
T. +41 22 418 65 03
F. +41 22 418 65 15
sami.kanaan@ville-ge.ch

Département de la culture et du sport
Ville de Genève
Route de Malagnou 19
CP 9 / CH 1211 Genève 17
www.ville-ge.ch/culture

genève
ville de culture
et de sport

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message!



Rencontre entre le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS) et une délégation du mouvement La Culture Lutte (LCL)

Mardi 16 mai 2017, siège du DCS, Route de Malagnou 19

Présents

DCS : S. Kanaan (Conseiller administratif), F. Mazzola (collaborateur personnel), V. Keller (cheffe du Service culturel)

Délégation La Culture Lutte : M. Cascarino, L. Graenicher, N. Tacchella, et L. Valdès

Rappel des questions soumises par La Culture Lutte (courriel du 9 mai 2017) :

« Pour faire suite à notre échange de courrier et en vue de notre rencontre du mardi 16 mai à 14h30, nous vous adressons les points que nous souhaitons aborder avec vous. La plupart reprennent des éléments que vous avez énoncés.

Ils s'articulent en trois temps :

Maintenant

Il s'agit de questions très factuelles au sujet desquelles les artistes et acteurs culturels ont besoin de réponses concrètes

1. **Fonds de régulation** : quel montant global, quelle répartition dans les disciplines et comment s'est fait cette répartition, utilisation de ce fonds (fonds réservés, accès et critères d'attribution suivant les disciplines et les parcours des artistes).
2. **Audit** : quel impact, dans le contexte LRT de l'audit sur les critères, indicateurs et charge de travail pour les collaborateurs DCS ?
3. **Coups** : quelles incidences sur quels domaines ?

A court et moyen terme

Ce sont des points plus généraux liés à la fin de la période de transition prévue par la LRT

4. **Budget culturel** : fin du fonds de régulation 2019 ? Comment maintenir les montants nécessaires ? Comment intégrer le budget de fonctionnement de la Comédie ? Comment intégrer les questions LPP et conditions de travail des artistes sans préteriter les budgets de création ?
5. **Suite de la mise en place de la LRT ?** : calendrier, priorité, position de la Ville de Genève... Quelles incidences pour les artistes et acteurs culturels ?
6. **Coups des budgets 2018, 2019 et 2020** : quelles positions à avoir pour les années à venir ? Comment le DCS envisage-t-il ces prochains budget au niveau de la culture ?

A moyen et long terme

Là aussi des points plus généraux, liés à la politique culturelle

7. **Quel maillage** entre artistes et institutions, quelle concertation entre communes et canton pour répondre aux terrains de la création. Quelle vision de la diversité qui ne soit pas que stylistique ou disciplinaire mais aussi sur les modes et moyens de production, les visions sociétales ou politiques.
8. **Quels fondements** pour la politique culturelle au-delà de 2020 ? Y a-t-il un projet inscrit dans le long terme ?

De façon transversale à ces trois temporalités

Il y a la question de la concertation que vous évoquez et qui, comme nous le relevions dans notre courrier a fait défaut au moment du deuxième train de la LRT. Cette question nous semble devoir être envisagée dans une perspective à la fois communale et cantonale ou du moins intercommunale. »

(Reprise de la rencontre du 16 mai 2017, avec une mise à jour en fonction de l'évolution de la situation)

1. Fonds de régulation : quel montant global, quelle répartition dans les disciplines et comment s'est fait cette répartition, utilisation de ce fonds (fonds réservés, accès et critères d'attribution suivant les disciplines et les parcours des artistes).

Le Fonds de régulation comprend les transferts de subventions nominales et ponctuelles entre les collectivités publiques au sens de la LRT, telle que votée pour le domaine culturel en septembre 2016 (cf : <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture-sport/financement-culture-sport/repartition-taches-entre-communes-canton-matiere-culture/>).

Les affectations antérieures ont été respectées. Le Canton a transféré une partie de son fonds ponctuel de soutien à la création, soit 745'000 francs, qui ont été répartis par domaine artistique selon la moyenne des 5 dernières années des attributions effectuées par le canton, comme suit : danse 20% = 149'000F, théâtre 45% = 335'250F, musiques classique et contemporaine 14% = 103'038F, musiques actuelles 11% = 83'212F, pluridisciplinaire 10% = 74'500F. Le Canton a conservé un montant pour le soutien au « préprofessionnel ».

Le Service culturel de la Ville de Genève a donc traité en 2017 les projets cumulant les demandes à la Ville de Genève et au Canton. Les acteurs culturels ont ressenti une baisse de moyens car la Ville est désormais l'unique source de financement pour la création et assume l'insuffisance antérieure des moyens du Canton ; elle doit donc assumer nouvellement beaucoup plus de réponses négatives ou alors des réponses positives mais avec des montants nettement moindres.

Pour mémoire, jusque fin 2016, le taux d'acceptation des demandes adressées à la Ville était relativement élevé, avec des montants proches de ceux demandés, alors que le taux d'acceptation au Canton était nettement plus bas, avec des montants également nettement plus bas que ceux demandés. Par ailleurs, les demandes continuent à augmenter au niveau des montants et de leur nombre, signe réjouissant de la vitalité de notre tissu artistique mais préoccupant quant à la capacité de financer les projets qui en découlent.

Concernant les subventions du Canton aux compagnies qui créent dans des scènes culturelles situées hors du territoire de la Ville de Genève, un fond doté de 120'000F a été transféré du Canton à l'Association des Communes Genevoises (ACG). Ce montant a été calculé à partir de la moyenne des 5 dernières années des attributions du Canton pour ces scènes, moyenne se montant à 80'000F, et augmenté par choix de la Ville afin de laisser une marge de manœuvre aux autres communes pour ces prochaines années. L'ACG a décidé de le répartir pour les compagnies qui se produiront à l'Alchimic (50'000) et au Crève-Cœur (40'000), le solde étant disponible pour des projets ponctuels présentés par les Communes (les demandes doivent donc être adressées aux Communes où le projet doit se concrétiser et non à l'ACG).

2. Audit : quel impact, dans le contexte LRT de l'audit sur les critères, indicateurs et charge de travail pour les collaborateurs DCS ?

L'audit des fonds généraux gérés par le Service culturel a représenté une charge de travail importante pour les collaborateurs et les collaboratrices durant quelques mois. Toutefois, les résultats globalement positifs ont renforcé l'existence de ces lignes non affectées et dont la mission est le soutien ponctuel à la création. Certaines recommandations du CFI seront mises en œuvres dès 2018 (pour autant que le budget soit voté). Elles concernent essentiellement des questions d'organisation mais ne touchent pas les montants ni la répartition par domaine artistique.

Un autre aspect qui a généré une forte surcharge de travail pour les services et un certain nombre de problèmes pour les acteurs culturels a été le fait que l'année 2017 a commencé sous le régime des 12èmes provisoires, faute d'un budget voté au Conseil municipal. Cette règle veut que l'administration peut dépenser chaque mois un douzième des montants disponibles l'année précédente. Les moyens étaient donc disponibles mais saucissonnés par tranches, rendant très difficile la vie des acteurs culturels ayant l'essentiel de leurs activités en début d'année (festivals, projets ponctuels, etc.). Le Service culturel a fourni un très gros effort pour gérer au mieux cette situation et atténuer les conséquences pour les acteurs culturels. Ce problème n'a rien à avoir avec la LRT mais a ajouté de la complexité.

3. Coupes : quelles incidences sur quels domaines ?

Les coupes sur les subventions et les lignes pour le soutien ponctuel dans le budget 2016 n'ont heureusement pas été effectuées grâce au référendum gagné en juin 2016 contre les coupes décidées par la majorité du Conseil municipal, victoire largement due à l'engagement de La Culture Lutte. Toutefois, le budget 2017 a subi des coupes qui touchent les lignes de fonctionnement (lignes 31), affectant les projets culturels réalisés par les services comme les moyens internes pour la Fête de la musique ou les mandats pour la médiation. La situation actuelle est tendue et il est essentiel de créer des partenariats forts avec le canton et les communes autour des institutions culturelles. Ce sont les domaines lyrique, symphonique et du patrimoine matériel et immatériel (musées et Bibliothèque de Genève) qui représentent la part du lion dans le budget culturel de la Ville de Genève et non les arts de la scène ou les musiques actuelles. On note pourtant que ce sont surtout ces budgets qui sont remis en question. Des référendums ont été lancés et validés contre les coupes touchant le budget 2017, dont le budget culturel, mais la votation prévue le 24 septembre 2017 a été annulée par la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Une nouvelle votation est prévue le 4 mars 2018 ; elle ne permettra donc pas de récupérer ces montants sur le budget 2017 si une majorité du corps électoral refuse les coupes, mais offre l'occasion de renouveler un signal politique fort contre les coupes injustifiées.

Il faut par ailleurs renforcer le travail pédagogique pour démontrer l'intérêt économique de la culture et son impact fort en termes d'emplois, notamment. C'est pourquoi nous avons, avec le Canton, commandé une étude à la Haute Ecole de Gestion (HEG) réalisée par le professeur José Ramirez sur le poids de l'économie culturelle à Genève. Les critères qui ont été choisis sont les mêmes qu'en Suisse et ailleurs pour pouvoir les comparer. Et les bénéfices économiques sont bien au-delà des sommes investies avec les subventions ; ce secteur occupe la deuxième place dans le classement d'importance des branches économiques genevoises en termes de valeur ajoutée et d'emplois ! Les collectivités publiques connaissent l'importance de la valeur ajoutée dans le secteur culturel, notamment par la mise à disposition d'espaces à coûts réduits et de salaires justes.

4. Budget culturel : fin du fonds de régulation 2019 ? Comment maintenir les montants nécessaires ? Comment intégrer le budget de fonctionnement de la Comédie ? Comment intégrer les questions LPP et conditions de travail des artistes sans préteriter les budgets de création ?

Concernant la LRT et la bascule fiscale finale, la péréquation pour les charges dites de ville-centre (prestations assumées par la Ville mais bénéficiant à des résidents hors-Ville, toutes politiques confondues, donc pas seulement la culture) ne fonctionne pas avec toutes les entités géographiques de la même manière. Avec la France voisine, la péréquation est bénéficiaire (si les frontaliers consomment pour 30mio ils en rapportent presque 40mio). En revanche, avec les communes genevoises, c'est à perte, les habitants des autres communes genevoises « consomment » pour 120mio et la péréquation financière ne « rapporte » que 12mio à la Ville de Genève. Enfin, il n'y a aucune contrepartie du côté des résidents dans le canton de Vaud.

Si la bascule finale à la fin de la mise en place de la LRT est finalement neutre et qu'il n'y a pas d'ajustement, elle sera donc inéquitable pour les citoyens en ville de Genève. Avec les impôts locaux, même si la Ville « donnait » le Grand Théâtre au canton, c'est quand même les contribuables de la Ville qui continueraient à le financer, en proportion, par leurs impôts. C'est pourquoi une bascule fiscale équitable est l'une des conditions posées par le Conseil administratif pour aboutir à un accord coordonnant les grandes institutions comme le GTG. Il faut relever qu'il n'y a pas de date prédéfinie pour concrétiser la bascule fiscale ; la loi-cadre pour l'ensemble du processus de nouvelle répartition des tâches prévoit qu'il peut y avoir une bascule fiscale une fois que tous les changements sectoriels ont été effectués, ou plusieurs bascules fiscales successives. Tant que la bascule fiscale n'a pas été concrétisée, le Fonds de régulation subsistera et les montants transférés sont protégés de toute coupe.

Concernant l'évolution des moyens, il faudra convaincre le Conseil municipal de la Ville de Genève et l'ensemble des partenaires publics et privés que la nouvelle Comédie a besoin de l'augmentation budgétaire prévue et qui reste encore en-dessous des grandes scènes théâtrales suisses et européennes. Le retrait du canton de la nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge est regrettable. Il y a malheureusement certains élus cantonaux qui semblent penser qu'il faut tout séparer à tout prix et que le partenariat est une mauvaise chose a priori. Il n'y a que le partenariat qui peut aujourd'hui permettre à la politique culturelle d'évoluer. La nouvelle Comédie, c'est du soutien à la création, de l'emploi, du rayonnement ; le bénéfice est considérable pour Genève et sa région.

La mise en œuvre de la LPP dès le premier franc se fera en 2018 et à budget constant. Cela signifie effectivement que les projets devront être mieux financés et que des choix devront être faits. L'application de cette règle se fera de manière nuancée au début, car les projets en cours ne peuvent pas souffrir de cette transition trop brutale. Cette question n'a rien par ailleurs rien à voir avec la LRT. Il faudra également revoir les responsabilités des institutions culturelles par rapport aux créations et aux accueils. Les projets doivent être mieux assumés et permettre de meilleures conditions de travail pour les artistes. Les récentes nominations dans les institutions théâtrales ont tenu compte de ce facteur et il s'agira de veiller à ce que cela se traduise par des actes concrets et un suivi adéquat.

5. Suite de la mise en place de la LRT : calendrier, priorité, position de la Ville de Genève... Quelles incidences pour les artistes et acteurs culturels ?

Il y a deux aspects à la question.

L'un concerne la deuxième phase de la LRT, selon l'article 9 de la loi déjà votée en 2016 pour le domaine culturel, à savoir le devenir des institutions d'ordre stratégique. Cet article ne spécifie pas de quelles institutions on parle, mais l'exposé des motifs précise qu'il s'agit du Grand Théâtre, de l'Orchestre de la Suisse Romande et la Bibliothèque de Genève. La négociation à ce sujet est en cours ; la position annoncée publiquement par le Conseil administratif est que toutes les options sont étudiées (comme le spécifie la Déclaration conjointe de novembre 2015 avec le Conseil d'Etat mais que le CA privilégie le partenariat. De plus, des enjeux importants et complexes doivent être traités et résolus, surtout concernant l'avenir du statut du personnel du GTG et de la BGE, ainsi que des bâtiments. Enfin, la question de la bascule fiscale constitue également un défi important en lien avec cette négociation, comme évoqué déjà plus haut, mais qui dépasse largement le cadre de la politique culturelle. Il faut toujours garder à l'esprit que la LRT est un mécanisme global, touchant plusieurs politiques publiques et pas seulement la politique culturelle.

Le second aspect concerne le suivi de la mise en œuvre de la première phase, en partie déjà largement abordé ci-dessus. Le mouvement La Culture Lutte avait annoncé la mise en place d'un « observatoire du désenchevêtrement ». Nous sommes volontiers à l'écoute de remarques concrètes récoltées dans ce contexte, sachant que l'expérience récente montre qu'on attribue parfois à tort à la LRT des situations qui n'ont rien à voir, par exemple le recours au « 12èmes provisoires » les 4 premiers mois de 2017, faute d'un vote du budget 2017 voté dans les temps, à fin décembre 2016.

Ultérieurement, un bilan plus circonstancié devra être établi par exemple sur la pertinence de la répartition entre soutien à la création et à la diffusion ou de la sortie du canton des institutions d'art dramatiques ; le Conseil de la culture peut jouer un rôle essentiel dans ce sens.

6. Coupes des budgets 2018, 2019 et 2020 : quelles positions à avoir pour les années à venir ? Comment le DCS envisage-t-il ces prochains budgets au niveau de la culture ?

La situation politique reste tendue, la majorité de droite du Conseil municipal ayant fait preuve de sa volonté de couper dans les moyens, et refusant des budgets municipaux qui ne seraient pas excédentaires. Ainsi, le nécessaire dialogue entre exécutif et délibératif est en ce moment très difficile. De plus, nous sentons clairement sur le plan des recettes fiscales les effets des restructurations économiques des dernières années dans l'économie genevoise. A ce stade, la majorité du Conseil municipal a refusé en septembre le projet de budget 2018 tel que déposé par le Conseil administratif fin août, rendant son vote d'ici fin décembre 2018 très hypothétique, ce qui pourrait à nouveau signifier le démarrage l'année sous le régime des 12èmes provisoires. Ces éléments alourdissent fortement le travail de l'administration et évidemment ont des conséquences sur la gestion des subventions et le soutien à la culture, donc sur les acteurs culturels et les artistes. Il importe plus que jamais de se mobiliser pour au moins préserver les moyens existants. Par ailleurs, les collaborations entre communes, notamment urbaines, doivent être renforcées, et les institutions établies doivent renforcer, chacune selon ses spécificités, son soutien aux acteurs culturels et artistes locaux.

7. Quel maillage entre artistes et institutions, quelle concertation entre communes et canton pour répondre aux terrains de la création. Quelle vision de la diversité qui ne soit pas que stylistique ou disciplinaire mais aussi sur les modes et moyens de production, les visions sociétales ou politiques.

Au niveau intercommunal, la commission culturelle de l'Association des communes genevoises se trouve confrontée aux limites de son fonctionnement. De nombreuses communes développent leur politique culturelle mais n'augmentent pas leurs moyens et donc comptent sur le million disponible au sein de l'enveloppe globale du Fonds intercommunal, qui est très sollicité. Et pourtant, avec le retrait du canton de la culture, il est aujourd'hui fondamental que les villes qui ont une politique culturelle travaillent ensemble. Mais les limites de la démocratie de milice ne rendent pas toujours possibles les collaborations car cela prend beaucoup de temps. Une réflexion est en cours à ce sujet au sein de la Commission culturelle de l'ACG.

Par ailleurs, à l'initiative de plusieurs élus actifs dans les villes genevoises, l'Union des Villes Genevoises (UVG) a été créée en 2015, comme espace de collaboration des communes urbaines autour d'enjeux communs. En sont membres aujourd'hui, outre la Ville de Genève, les villes de Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier ; l'UVG vient de constituer une commission culturelle.

On peut espérer que les relations avec le canton évoluent et que celui-ci prenne la mesure de ses responsabilités dans le domaine des grandes institutions. L'éducation et la culture partagent beaucoup, le canton doit donc rester impliqué tout en respectant la dynamique des villes qui est reconnue au niveau mondial. C'est dans les villes que se font les politiques culturelles audacieuses.

Entre-temps, l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » a été lancée ; si elle aboutit, elle permettra un débat plus large, en veillant à ne pas se tromper de cible. En effet, l'enjeu principal aujourd'hui n'est pas la LRT, quels que soient ses défauts ou ses effets collatéraux, mais la promotion d'une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, bien soutenue par toutes les collectivités publiques, face aux velléités de coupes et de démantèlement défendues par une partie des groupes parlementaires, au Canton comme en Ville ou d'autres communes.

Par ailleurs, une dynamique au niveau suisse se crée également au sein de l'Union des villes suisses pour la culture. Il est important d'agir au niveau national également, ne serait-ce que pour renforcer les collaborations avec Pro Helvetia auprès de nos artistes ou de l'Office fédéral de la culture pour nos musées et le cinéma. Si la collaboration avec le Canton est parfois complexe, elle est dynamique avec les villes, par exemple Lausanne avec qui des projets concrets se réalisent ou sur le plan national.

La Ville de Genève souhaite par exemple augmenter le nombre de convention avec les artistes, car c'est un outil pluriannuel qui apporte de la stabilité et de la reconnaissance. Il faut donc continuer à convaincre et chercher de nouveaux partenaires.

8. Quels fondements pour la politique culturelle au-delà de 2020 ? Y'a-t-il un projet inscrit dans le long terme ?

Le domaine de la culture n'est pas un domaine dans lequel on trace un projet de façon unilatérale. Les collectivités publiques ont de nombreux partenaires, associatifs, privés, les fondations par exemple ou les collectifs dans les institutions. Il faut donc avant tout être capable d'avancer avec les partenaires. Le DCS a beaucoup travaillé pour rétablir la confiance et le dialogue depuis 2011, alors que prédominaient le schéma du « chacun chez soi et tout le monde est heureux ». Ainsi, le DCS, dès mon arrivée au Conseil administratif de la Ville de Genève, avait été pleinement partenaire de la

création de la nouvelle Loi cantonale sur la culture, de la mise en place du Conseil consultatif de la culture et de la Déclaration conjointe de novembre 2013, qui prévoyait un scénario crédible entre autres pour la nouvelle Comédie. Il y a eu aussi un réel engagement, suivis de résultats tangibles et chiffrés, pour développer de nouveaux moyens comme le soutien aux projets d'agglomération ou de nouveaux ateliers pour les artistes et concrétiser des grands projets comme la Comédie, le Pavillon de la danse, de nouvelles manifestations comme la Nuit des musées, les Journées des Métiers d'Art, la Fête du Théâtre la Nocturne de la photographie ou encore conduire le débat concernant l'économie créative et l'apport de la culture pour notre ville et notre région. A titre d'exemple, ces manifestations ne répondent pas juste à une mode de l'évènementiel mais concrétisent une volonté de valoriser vers un public plus large et diversifié les nombreuses facettes de l'offre culturelle et de fédérer les milieux concernés, tout en augmentant la visibilité et la reconnaissance pour ces domaines. Nous avons soutenu fortement certains festivals de films qui ont gagné une reconnaissance sur le plan national. Nous avons conduit de nombreuses nominations au sein des institutions et clarifié les règles. Le bilan est important et diversifié.

Pour la suite, il y a déjà de nombreux projets en cours concernant les arts vivants : l'augmentation des moyens pour les arts scéniques, le vote du Pavillon de la danse, le renforcement des partenariats entre les théâtres, une réflexion sur le soutien aux ensembles de musique classique, la valorisation de l'emploi créé, le développement de la participation des publics, le développement des collaborations avec les communes et les villes suisses, etc. Le long terme, c'est inscrire la politique de soutien à la culture comme une politique publique aussi essentielle que les autres, permettant à notre société d'être créative et innovante, de contribuer activement au lien social et à une qualité de vie partagée, au rayonnement durable de Genève et à façonner positivement un territoire, que ce soit à l'échelle de proximité dans les quartiers ou à l'échelle de toute l'agglomération. Nous pouvons aussi référer à la Feuille de route 2015-2020 du DCS, disponible sur le site internet du Département, qui constitue le cadre stratégique de son action.

9. De façon transversale à ces trois temporalités : Il y a la question de la concertation que vous évoquez et qui, comme nous le relevions dans notre courrier a fait défaut au moment du deuxième train de la LRT. Cette question nous semble devoir être envisagée dans une perspective à la fois communale et cantonale ou du moins intercommunale ?

Le DCS a favorisé constamment la concertation dans les différents domaines artistiques ; on peut citer les Rencontres théâtrales ou les Etats-généraux des Musées, sans compter d'innombrables rencontres plus spécifiques. Il est vrai que le processus lié à la LRT a clairement manqué de concertation, comme j'ai déjà eu l'occasion de le constater dans mon courrier du 4 avril 2017. Il fallait aller vite pour sauver l'engagement du Canton à hauteur de 45 millions pour la construction de la nouvelle Comédie et pour préserver plusieurs subventions culturelles menacées de coupes directes et frontales, notamment au Grand Conseil.

Le Conseil de la culture doit prendre le temps nécessaire aujourd'hui pour établir le bilan de la LRT. Une nouvelle initiative constitutionnelle est en cours qui permet de rouvrir le débat. Le deuxième train de la LRT est en discussion avec les partenaires concernés, ce sera un long processus.